

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 30 (1966)
Heft: 119-120

Artikel: La nature du changement phonétique à la lumière du créole français d'Haïti
Autor: Alleyne, Mervin C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA NATURE
DU CHANGEMENT PHONÉTIQUE
A LA LUMIÈRE
DU CRÉOLE FRANÇAIS D'HAÏTI

A Mgr P. Gardette, en souvenir des deux années
d'apprentissage passées à l'Institut de linguistique
romane.

On a souvent dit des Iles antillaises qu'elles représentent un terrain de choix pour entreprendre des recherches linguistiques et pour mettre à l'épreuve des théories linguistiques. Les études, malheureusement peu approfondies, qui ont déjà été faites sur les parlars populaires de ces îles ont fait comprendre aux linguistes la nécessité de nuancer des théories et des idées qu'ils avaient établies d'après des conditions linguistiques sensiblement différentes de celles qui existent aux Antilles. Par exemple, la question de la généalogie ou parenté des langues a été mise en cause par l'étude de ces langues créoles, dans lesquelles, si la source indo-européenne du vocabulaire est bien transparente, la morphologie et la syntaxe sont de double provenance, c'est-à-dire indo-européenne et africaine. Les relations généalogiques très simples et très directes des langues indo-européennes de l'Europe occidentale avaient amené des linguistes tel que Antoine Meillet¹ à postuler la parthénogenèse pour toutes les langues. Mais plus l'étude des langues créoles devient approfondie et moins la base sur laquelle se trouve établi le concept de la parthénogenèse des langues est solide. Tous les spécialistes en linguistique créole sont d'accord pour admettre que l'analyse des catégories grammaticales des langues créoles révèle deux sources pour la morphologie et la syntaxe. Mais la question à

1. Cf. A. Meillet, *Linguistique Historique et Linguistique Générale*, vol. I, p. 83.

trancher est de savoir comment évaluer l'apport de chaque source. Certaines décisions semblent trahir les préjugés culturels de leurs auteurs. D'autres décisions de classement généalogique semblent d'une part être imposées par la nécessité d'adhérer au concept de la parthénogenèse et d'autre part être influencées par les opinions de leurs auteurs sur ce qui est fondamental aux langues. Il faut avouer pourtant que l'état de nos connaissances en ce qui concerne l'essence d'une langue ne nous permet pas de dire, par exemple, que le système flexionnel soit plus essentiel ou fondamental que le système temporel et aspectuel des verbes. Pour d'autres linguistes encore, parmi lesquels l'auteur de ce travail, la question ne peut pas être nettement tranchée, et il nous reste à conclure ou bien que le principe de la généalogie ne s'applique pas aux langues créoles, ou bien que nous sommes obligés d'admettre la possibilité de la double paternité, qui d'ailleurs, il faut l'avouer, convient mieux à l'analogie tirée du monde de la biologie.

En ce qui concerne leur nature mixte, les langues créoles décrivent une courbe régulière partant d'une langue comme le *saramaccan* parlée par les descendants d'esclaves marrons de la Guyane hollandaise, et dont une proportion prépondérante de la structure provient de sources ouest-africaines, bien que le lexique fondamental, non culturel, soit, pour la plus grande partie, indo-européen (anglais et portugais) ; passant par le *sranan* de la côte du même pays, ensuite par les créoles français de la république d'Haïti, des Petites Antilles et de la Guyane française, et terminant par le créole anglais de la Jamaïque qui est le moins caractéristique, parce que, étant en voie de désagrégation, il présente beaucoup de traits communs avec l'anglais¹. Le *saramaccan*, par exemple, est une langue à tons distinctifs, comme beaucoup des langues de l'Afrique occidentale. En outre la structure syllabique est caractérisée, comme celle de beaucoup des langues ouest-africaines, par des voyelles en position finale et la structure phonologique l'est par des occlusives co-articulées et pré-nasalisées. A l'autre bout de la courbe, le créole anglais de la Jamaïque ne diffère que très peu de l'anglais dans sa structure phonologique².

La courbe dont il est question ici représente donc l'apport relatif de deux

1. Nous adoptons la convention selon laquelle une langue créole est identifiée par l'adjectif toponymique. Dans ce travail, cet adjectif ne se réfère qu'à l'origine du lexique. Un créole 'français' est donc un créole dont le lexique est d'origine française.

2. Pourtant, des textes créoles des siècles précédents attestent, pour le créole anglais de la Jamaïque, l'existence d'une structure syllabique avec finale vocalique (et le rejet de certains groupes consonantiques anglais).

sources — indo-européenne et ouest-africaine — des langues créoles. En ce qui concerne le *saramaccan* l'apport africain semble être prépondérant (sauf dans le lexique, où il est nettement inférieur), alors qu'il est moins important dans le créole anglais de la Jamaïque à l'époque actuelle.

On voit immédiatement que l'étude diachronique de ces langues entraîne de sérieux problèmes méthodologiques : à savoir quel doit être le point de départ linguistique ? Le problème est plus nettement posé dans le cas du *saramaccan*. Le *terminus a quo* en est-il l'anglais (ou le portugais) ou une langue soudanaise ? Même dans le cas du créole anglais de la Jamaïque qui montre à l'état actuel relativement peu de divergences phonologiques avec l'anglais, il n'y a pas lieu de croire que le problème n'existe pas. Au cours des deux cents dernières années, ce créole qui au début a dû être proche du *sranan*, s'est rapproché de plus en plus de l'anglais, car les sujets parlants ont vécu pendant ces siècles sous la pression correctrice de la langue anglaise, alors qu'en Guyane hollandaise les esclaves parlant l'ancien *sranan* se sont vus, au cours du XVIII^e siècle, séparés de leur modèle linguistique — l'anglais — quand leurs maîtres anglais furent forcés de quitter le pays. L'anglais est donc le *terminus ad quem* plutôt que le *terminus a quo* du créole anglais de la Jamaïque.

Les créoles français ne présentent pas des problèmes moins difficiles. Certains ouvrages historiques et certains récits de voyage du XIX^e siècle font mention du caractère très africanisé du créole rustique d'Haïti¹, et il est donc possible que, ainsi que le créole anglais de la Jamaïque, ce créole d'Haïti ait perdu quelque chose de ce caractère africanisé et se soit rapproché du français. Dans l'histoire de la morphologie, est-il permis de partir du système de flexions français et de ne voir dans les créoles français qu'une réduction ou une simplification de ce système amenant des 'pertes' ou des 'disparitions' des flexions françaises ? Ou bien notre point de départ devrait-il être la morphosyntaxe ouest-africaine, qui est caractérisée par l'invariabilité du mot, donc par l'absence de flexions ?

1. Nous avons, par contre, un document linguistique du XVIII^e siècle qui contient un lexique créole-français et des morceaux de conversation en créole et dont la langue se distingue par son système de déclinaison à deux cas pour les pronoms personnels (*mo*, cas sujet, *mwè* cas régime) et par l'emploi de nombre de prépositions et de conjonctions françaises inconnues en créole moderne. Loin d'être le précurseur du créole moderne, ce document représente un style intermédiaire entre le créole et le français employés par les noirs et les mulâtres qui avaient un contact particulièrement étroit avec la langue française. Ces styles existent toujours, désignés parfois 'créole de salon' en contraste avec le 'gros créole', ou bien 'créole francisé'.

Il semble, a première vue, qu'une conception structurale de la langue puisse conduire à une compréhension du problème et à une méthode d'analyse plus efficace qu'une conception atomiste. Un point de vue structural permet de considérer chaque niveau de structure comme un système abstrait avec un certain modèle de rapports entre les composants sans faire nécessairement intervenir les réalités formelles de la structure, c'est-à-dire les unités lexicologiques et les sons. Le système verbal du créole français d'Haïti nous offre un exemple frappant. Ce système distingue certains aspects verbaux ainsi que des temps verbaux. Il distingue un aspect continuatif et progressif *m-ap vini* « je suis en train de venir », « je suis sur le point de venir », et un aspect habituel et perfectif : *mwē vini* « j'ai l'habitude de venir », « je suis venu ». Ces mêmes aspects sont également distingués dans le passé et dans le futur. Il est aisé de voir que ce système diffère beaucoup de celui des verbes français, dans lequel les distinctions temporelles sont beaucoup plus importantes que les distinctions d'aspect. Par contre, les langues ouest-africaines font preuve de systèmes verbaux du même genre que celui du créole français¹, et il serait évidemment plus valable d'attribuer au système verbal du créole une origine africaine plutôt qu'une origine française. Mais les particules qui marquent les aspects et les temps dans le système verbal créole semblent toutes dérivées de mots ou de groupes de mots français. Ainsi *ap(é)* < *après* ; *té* (particule du passé) < *était* ; *ava, va, a* (futur) < *avoir* (ou peut-être *va* ou *avant*, d'après d'autres hypothèses) ; *fèk* < *fait que* (*mwē fèk kûmâsè* « je viens de commencer »). Donc si notre point de départ réside dans les formes et non pas dans le système, nous serions amenés à chercher les moyens par lesquels le sens et la fonction grammaticale de certaines formes françaises ont pu évoluer ou se transformer dans le créole. Cela peut fausser nos perspectives et nous plonger dans des hypothèses irrationnelles pour expliquer le changement de fonction de *après* en créole ; d'autant plus qu'une étude des langues négro-africaines nous fait constater que certaines particules créoles peuvent aussi avoir des étymologies africaines. Selon Suzanne Sylvain², *ava, va, a*, est l'indice du futur chez les *éwé* et correspond à une racine bantoue *bia* « venir », dont dérive l'indice du futur d'une grande quantité de langues africaines.

Le choix du point de départ linguistique doit dépendre du nombre et

1. Cf. M. Cohen, *Les Langues du Monde*, au chapitre IV.

2. *Le Créole Haïtien, Morphologie et Syntaxe*, (Wetteren, 1936) p. 76.

de la complexité des changements qu'il faut faire intervenir dans le développement de la langue en question. Si, entre une langue donnée et le créole, il faut admettre pour le développement des différents niveaux de structure, un très grand nombre de changements et des changements d'une très grande complexité, on hésitera à affirmer que cette langue est le point de départ pour la grammaire historique du créole. Par contre, on serait amené à accepter la morphologie de telle ou telle langue comme point de départ, si l'on peut voir clairement, ou plus clairement que pour une autre langue, la façon dont la morphologie aboutit à celle de la nouvelle langue.

La phonétique historique traditionnelle, héritage des néogrammairiens, considérerait forcément le français comme point de départ pour la phonologie des créoles français. La phonétique historique part du mot. S'il est vrai que la discipline étudie les sons dans leur évolution historique, il n'est pas moins vrai que les sons ne sont pas considérés en dehors de leur milieu phonétique. Le milieu phonétique le plus concret est le mot, et on a l'habitude de parler de consonnes initiales, finales, intérieures, et de phénomènes d'accentuation, d'usages populaires ou savants, etc. D'ailleurs, le premier pas dans la méthodologie de la phonétique historique est de ranger côte à côte, si la documentation vous le permet, des mots appartenant à la langue 'source' et à la langue 'but' et ayant la même signification (ou bien une différence sémantique qui puisse être expliquée comme une évolution sémantique divergente), par exemple *CAPUT* — *chef*. On y ajoute d'autres paires de mots accusant les mêmes traits phonétiques, *CAPRAM* — *chèvre*, *CARAM* — *chère*, et de là on établit une loi phonétique selon laquelle tout K du latin devient en français *s* en position initiale et devant A accentué libre.

Par contre, une conception structurale n'a pas forcément à considérer la langue qui a fourni la plus grande partie du lexique comme point de départ pour la phonétique historique. Elle envisage un système de relations et d'oppositions entre les sons d'une langue et une réorganisation de ce système dans le temps. Évidemment, chaque transformation dans le système et dans la réalité physiologique ou acoustique des unités abstraites d'opposition — les phonèmes — se reflète dans les unités lexicales, qui elles-mêmes subissent forcément une transformation. Mais, comme nous l'avons déjà dit, le choix du point de départ phonologique doit être déterminé par le nombre et la complexité des changements qu'il faut faire intervenir entre le système phonologique du *terminus a quo* proposé et

celui du *terminus ad quem*, et non pas par l'origine du lexique. Evidemment il se peut que les points de départ phonologique, morphologique et lexical se trouvent dans une seule langue. Mais cela n'est pas nécessaire. Et nous ne pouvons pas dire, à priori, que l'origine du lexique impose fatalement la même origine à la phonologie et à la morphologie.

Les deux phénomènes que nous avons présentés ci-dessus — d'une part l'origine commune de la phonologie, de la morphologie et du lexique, et d'autre part l'origine hétérogène des différents niveaux de structure — correspondent à deux théories majeures sur la nature de l'évolution des langues. Dans le premier cas, il y a continuité linguistique, et dans le second, il y a rupture.

La continuité linguistique — la survivance d'une langue dans tous les aspects de sa structure — est pour Meillet et ses disciples, l'axe de la notion de la généalogie des langues. Cette continuité implique qu'une langue se transmet de génération en génération, et qu'il n'y a, pour ainsi dire, discontinuité que pendant la période où un enfant fait l'apprentissage de la langue. Elle implique également qu'aucune génération n'a le sentiment ni la conscience de parler une langue différente de celle qui est parlée par la génération précédente. La notion de continuité possède donc un côté psychologique : chaque nouvelle génération croît et veut parler la même langue, bien que, comme chacun sait, la langue soit un continuuel devenir. La situation idéale qui permet une telle continuité linguistique se produit lorsque la langue appartient à une culture relativement homogène, relativement isolée et fermée à l'influence d'une culture étrangère¹, qui ne cesse pas de rester sur le même territoire, et dont les membres sont les seuls descendants des hommes qui constituaient le groupe parlant la langue à la première époque considérée. C'est très rare que cet idéal ait pu être réalisé. Et dans le cas de l'histoire des langues de l'Europe occidentale que nous connaissons le mieux, il est difficile de dire si, durant une période de plus de cinq siècles, cette situation idéale a été près de se réaliser. Il n'empêche que certaines idées sur la nature du soi-disant changement phonétique découlent

1. Mais la question de la diffusion des traits phonologiques à travers des frontières linguistiques est très importante. Des linguistes ont essayé de montrer l'existence d'affinités structurales ne résultant pas de la parenté génétique, mais de l'appartenance à un même *Sprachbund*. Cf. A. Martinet, « Are there Areas of 'Affinité Phonologique' as well as of 'Affinité grammaticale' cutting across Genetic Language Families », *Actes du VII^e Congrès international des Linguistes*, London, 1952, p. 121-24.

de la notion de la continuité linguistique et de la préservation de génération en génération de la même conscience linguistique. D'après ces idées, en résumé, le changement phonétique serait lent et graduel et imperceptible aux sujets parlants. De là, en traitant de la phonétique historique, on a l'habitude d'employer les termes « aboutit à », « devient », pour caractériser la nature du phénomène. Et cela va sans dire qu'il y a eu et qu'il y a toujours des cas valables de changement phonétique lent, graduel et imperceptible. Si nous acceptons le postulat linguistique selon lequel la langue est instable et en évolution constante, nous avons forcément à admettre l'existence de ces cas. Mais, avec les moyens dont nous disposons, nous ne pouvons guère apercevoir les changements qui se produisent à l'heure actuelle, pour ainsi dire sous nos yeux. Nous sommes encore moins à même de saisir la courbe suivie dans le temps par une évolution phonétique quelconque. Ainsi nous devons nous contenter de faire un jalonnement chronologique des formes censées représenter une seule forme primaire. Nous devons donc établir des correspondances ou des équivalences chronologiques, par exemple, pour la phonétique historique française, -T- ~ -d- ~ -d̄- ~ zéro, et cela est effectivement le seul procédé valable. Pour rester sur un terrain solide, nous ne devons pas nous livrer à des hypothèses trop audacieuses, mais nous devons ne citer comme points de repère que des formes pour l'existence desquelles nous pouvons nous appuyer sur la philologie, sur des formes dialectales, ou sur l'étude comparative des langues parentes. Malheureusement, dans presque tous les ouvrages de phonétique historique, le caractère inviolable de la notion de changement lent et graduel impose aux linguistes la nécessité de supposer, entre deux formes situées à deux axes de temps différents, des étapes qui indiquent le caractère lent et graduel du changement. Ainsi, pour le développement de la voyelle latine E longue et accentuée en syllabe non entravée, on suppose une étape *ee*, une autre *eē*, avant d'arriver à la forme documentée *ei*. Pour indiquer le caractère hypothétique des formes intermédiaires, on utilise une étoile typographique, qui présente certaines analogies avec les étoiles mythologiques du cosmos. En réalité ce que nous faisons, en utilisant ces étoiles typographiques, est d'essayer de prouver une hypothèse (la nature lente et graduelle du changement phonétique) au moyen d'une autre hypothèse (forme étoilée), procédé logique invalable.

Il faut avouer que la situation idéale ne se réalise que très rarement. Les contacts culturels amenant la suppression des langues indigènes et

l'adoption de nouvelles langues sont si fréquents que l'évolution d'une langue semble avoir souvent lieu hors du territoire où la langue était parlée à la première époque considérée, et chez des sujets parlants qui ne sont pas les descendants directs des hommes qui la parlaient alors. Meillet était évidemment conscient des cas qui divergeaient de la situation idéale. Aussi a-t-il fait appel, semble-t-il, à la notion de la continuité psychologique, c'est-à-dire de la volonté et du sentiment chez les nouveaux sujets parlants de s'exprimer dans la même langue que ceux qui en possédaient la culture. S'il y a continuité psychologique, et cela nous paraît bien discutable, il y a certainement rupture linguistique. Un peuple n'apprend pas une langue nouvelle en l'espace d'un siècle ou même de trois à quatre siècles. Une langue introduite dans une culture étrangère perd, pour ainsi dire, sa tradition linguistique. C'est comme si, par son évolution innée et naturelle, la langue s'acheminait vers une certaine direction, et que, d'un coup, ce mouvement soit en partie arrêté et la direction de son évolution brusquement changée¹. Il se peut que les membres de la culture émigrante qui pour une raison ou pour une autre s'étaient déplacés et avaient apporté leur langue aux nouveaux sujets parlants, adoptent la nouvelle voie, surtout s'ils représentent une petite minorité qui s'assimile au reste de la communauté et perd son caractère de classe privilégiée. En l'absence d'un modèle qui aurait pu exercer une pression capable de faire rentrer la langue dans sa tradition évolutive, la langue prendra une direction divergente, surtout pour les générations suivantes. Il se peut, par contre, que ces descendants continuent la tradition linguistique de leurs prédécesseurs et créent ainsi, pendant une longue période, une situation linguistique dans laquelle coexistent deux variétés : la langue utilisée par ceux qui en possédaient la culture, et la langue dérivée. Sont-elles deux dialectes d'une seule langue, ou bien deux langues distinctes ? C'est une question qu'on ne peut pas résoudre définitivement, pour le moment. Il faudrait pour cela formuler une théorie sur la notion de langue et de dialecte, et fixer les critères qui déterminent l'un ou l'autre. Néanmoins nous pouvons affirmer que la variété divergente représente en réalité une

1. La rupture est plus sévère que celle qui a lieu lorsqu'un enfant apprend la langue de sa mère. Dans ce dernier cas, la rupture a lieu sur le plan individuel. Dans le premier cas, la rupture est un phénomène de groupe. Les modifications qui atteignent une langue dans le second cas ne sont pas communes à tous les enfants, mais les modifications dont il s'agit ci-dessus apparaissent d'une façon caractéristique dans le langage de tous les membres de la communauté.

rencontre de deux systèmes. La langue nouvelle reste le but, il est vrai, mais ce but n'est guère atteint ; et la variété divergente contient nombre d'éléments, surtout phonologiques et syntaxiques, venant de la langue indigène. On ne peut pas dire que ces éléments soient des emprunts. Il est évidemment plus valable de considérer que la structure phonologique de cette variété est originaire de la langue indigène et qu'elle a subi des modifications à la suite de la rencontre avec la langue étrangère¹. Si la première variété continue à exercer une forte pression sur l'autre, il se peut également que cette dernière arrête son mouvement de divergence et évolue dans la direction du modèle linguistique. Dans ce cas, les dialectes des deux groupes de la communauté montreront toujours moins de différences entre eux. Transmis dans une perspective socio-culturelle, les faits se présentent ainsi : au début du contact culturel, les sujets parlants qui pour une raison ou pour une autre se voient obligés d'apprendre une nouvelle langue, parleront cette langue d'une manière sensiblement différente de ceux dont c'était la langue maternelle ; après quelque temps, sous la pression correctrice de leurs modèles socio-linguistiques, ils peuvent arriver à parler cette langue plus 'correctement', c'est-à-dire à en faire une adaptation plus fidèle. Mais il peut également arriver que la minorité qui avait apporté la nouvelle langue perde le contact avec les sources de sa culture, s'assimile à son nouveau milieu et adopte la variété locale. En vérité, le résultat linguistique d'un contact culturel peut être très varié, et c'est le développement de la situation culturelle qui détermine la nature du complexe linguistique. L'arrêt du mouvement de divergence est d'autant plus rapide, l'adoption de la nouvelle langue est d'autant plus fidèle que les possibilités d'apprentissage (écoles, relations sociales) sont plus nombreuses.

Une des tâches principales de la linguistique diachronique doit être d'essayer de distinguer les différentes voies évolutives que prend une langue au cours de son histoire. La présentation des faits historiques comme des changements lents, graduels et continus, partant toujours de

1. Cf. par exemple ce que dit M. Philippe au sujet du français parlé par la population de Blæsheim en Alsace (« Transfert du Système Phonologique de Blæsheim sur une autre langue, le français », *Actes du IX^e congrès International des linguistes*, The Hague, 1965, p. 271 et 272) : En définitive, le bilingue de Blæsheim parle le français en utilisant les phonèmes consonantiques de son parler sans en ajouter aucun... Le bilingue substitue aux voyelles françaises les phonèmes du système de son parler local qui s'en rapprochent le plus.

la langue qui a fourni la plus grande partie du lexique, est insuffisante, sinon fautive. Le simple jalonnement chronologique des correspondances phonétiques, s'il est scientifiquement valable, et lui-même insuffisant. Ce jalonnement nous éclaire sur les différences ou les ressemblances entre deux systèmes phonologiques, mais les correspondances ne représentent pas nécessairement un rapport de cause à effet entre les termes des correspondances. Elles peuvent plutôt démontrer simplement que les mots en tant que séquences phonétiques ont été adaptés d'une façon systématique par un autre peuple. Un exemple fera mieux ressortir notre argument. La structure phonologique de l'anglais parlé par un français manque souvent des voyelles *I* (de l'anglais *hit*), *U* (de l'anglais *full*) ; des consonnes \emptyset (de l'anglais *thigh*) et \bar{d} (de l'anglais *thy*), et il y a tendance à y substituer les sons *i*, *u*, *s*, ζ , de son propre système français. Mais il existe des correspondances très régulières et très systématiques entre son dialecte anglais et l'anglais courant. Est-il permis de dire que le système phonologique de ce dialecte anglais est totalement redevable au système phonologique de l'anglais courant ? Il y a évidemment eu une rencontre de deux systèmes phonologiques. La consonne \emptyset de l'anglais courant ne devient pas *s* par un changement phonétique. Il y a eu plutôt une substitution brusque et immédiate.

Il y a des linguistes qui se sont rendu compte que le soi-disant changement phonétique n'est pas nécessairement une transformation lente et graduelle de la réalisation physiologique et acoustique d'un son. Les néo-linguistes, représentés surtout par Bertoni, Bartoli, et Bonfante, rejettent cette notion du changement phonétique et semblent proposer à la place la notion du changement brusque et soudain. Les linguistes russes, à des étapes différentes de leurs conflits idéologiques, ont patronné les deux notions : celle de la transformation radicale, par bonds, entre un état de langue donné et un autre — notion propre à Marr et à ses disciples —, et celle du passage d'une langue d'une qualité à une autre par l'accumulation lente et progressive des éléments de la nouvelle qualité.

La notion de transformation brusque et violente est assez intimement liée à la théorie de l'influence du substrat, parce que, d'après ce qui a été dit ci-dessus, les changements linguistiques brusques ont surtout lieu dans des situations de contact culturel et supposent l'influence d'une langue — le substrat — sur l'autre. Malheureusement, les tentatives d'expliquer des changements phonétiques par l'influence du substrat n'ont pas été convaincantes. Trop souvent l'influence du substrat a constitué

pour la linguistique historique un des *Deus ex machina* qui apparaissent pour résoudre des cas rebelles à une description fondée sur la notion de changement lent et graduel. Cela peut expliquer le fait qu'il existe bon nombre de linguistes qui refusent d'admettre aucun des exemples de l'influence du substrat qui ont été mis en évidence. En ce qui concerne la linguistique romane, ainsi que la linguistique indo-européenne en général, les faits historiques pouvant accréditer les hypothèses de l'influence du substrat sont mal connus. Les détails des langues censées avoir été parlées par les habitants pré-romains de l'Europe occidentale et qui sont entrées en contact avec le latin au début de l'ère chrétienne sont également mal connus. Mais la notion de substrat et de superstrat a besoin de raffinement. Comme nous l'avons suggéré, il semble plus valable de considérer qu'au début du contact culturel qui oblige un peuple à apprendre une nouvelle langue, a lieu une rencontre entre deux systèmes linguistiques. Les conditions d'apprentissage déterminent si le dialecte que crée cette rencontre poursuit et maintient son caractère de langue mixte du point de vue historique et génétique, ou si ce dialecte sera ramené dans la direction de la langue que la communauté « veut » parler. Remarquez que ces deux alternatives peuvent représenter l'aspect dynamique de l'histoire linguistique d'une seule communauté — par exemple l'acquisition d'un dialecte anglais par les immigrants européens aux États-Unis, et, on le suppose, l'acquisition d'un dialecte latin par les Gaulois¹. Mais nous pouvons signaler deux langues distinctes qui représentent chacune une alternative ; par exemple, le *saramaccan*, la première, et le dialecte anglais des immigrants européens aux États-Unis, la seconde. Les conditions d'apprentissage déterminent également si le mouvement de rapprochement sera lent ou rapide. Nous avons vu que les créoles d'Haïti et de la Jamaïque sont des exemples d'un mouvement de rapprochement lent (quoique celui du créole français d'Haïti soit plus lent que l'autre), tandis que l'acquisition de l'anglais par les immigrants européens aux États-Unis est un exemple de rapprochement rapide. Ceci dit, il reste à souligner qu'il ne convient pas d'appliquer la notion de substrat à la rencontre entre deux systèmes et au maintien du caractère mixte d'une langue qui surgit de cette rencontre, si tant est que la notion puisse s'appliquer à une étape ultérieure du développement dynamique de la situation de contact — c'est-à-dire à l'acquisition de la langue étrangère.

1. Le mouvement dont il s'agit ici prend fin selon toute évidence au ve siècle. A partir de cette date, la langue évolue avec un dynamisme qui lui est propre.

La linguistique créole, si elle a des difficultés causées par l'insuffisance des renseignements sur la nature des conditions historiques et sociologiques existant à la genèse des langues créoles, est pourtant mieux placée que la linguistique indo-européenne pour placer les faits de phonétique historique dans une bonne perspective. Il est vrai que, bien que nous connaissons de plus en plus profondément la structure actuelle des langues africaines, il nous reste difficile de préciser les détails de ces langues telles qu'elles étaient parlées au seizième siècle. Il est vrai aussi qu'il existe un nombre considérable de langues et de dialectes africains incompréhensibles entre eux. Il ne laisse pas moins pour cela d'être vrai que les langues de l'Afrique occidentale, lieu d'origine de la grande majorité des esclaves, présentent des ressemblances linguistiques bien frappantes, surtout en syntaxe et en phonologie. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire de fixer préalablement une langue ou un dialecte africain précis comme point de départ pour l'étude de la phonétique historique d'une langue créole. Comme nous l'avons dit, ce n'est pas non plus un procédé correct que d'accepter à priori le français comme point de départ pour la seule raison que le lexique est commun. La linguistique historique doit se fonder sur des faits réels et réalisés pour analyser et décrire dans toute leur complexité les processus qui ont eu lieu. Dans le cas des créoles, notre méthode doit comporter, comme première étape, l'examen de leur structure phonologique, puis la recherche d'autres langues ou d'autres dialectes, qui, d'abord par leur structure phonologique intégrale, ensuite par des traits de structure divers, expliquent mieux les langues créoles. Le résultat de notre recherche peut ne pas aboutir à une langue précise, il se peut qu'il soit négatif, c'est-à-dire qu'il permette d'éliminer telle ou telle langue comme point de départ ou du moins d'en montrer l'insuffisance, en indiquant seulement le champ général où nous pourrions plus sûrement mener nos enquêtes pour trouver le *terminus a quo*. Notre étude pourrait nous permettre seulement de présenter les faits dans toute leur complexité sans nous permettre d'en tirer une conclusion définitive. A première vue, les tons distinctifs, les occlusives co-articulées, les occlusives pré-nasalisées, la structure syllabique à finale vocalique du *saramaccan*, tout paraît éliminer l'anglais ou le portugais (les langues qui ont fourni la plus grande partie du lexique) comme point de départ phonologique pour cette langue créole et nous invite à le chercher parmi les langues de l'Afrique occidentale. Mais pour convaincants que soient les faits en faveur d'une langue ouest-africaine, nous cherchons vainement une

langue ou un dialecte de ce groupe linguistique qui puisse nous satisfaire à lui seul. Il nous faut nous contenter de montrer que les faits linguistiques mentionnés ci-dessus pour le *saramaccan* sont caractéristiques de beaucoup de langues et de dialectes ouest-africains, et qu'ils sont contraires aux traditions linguistiques des langues indo-européennes, du moins dans leur histoire moderne.

En même temps que les modifications sérieuses qui se produisent au début du contact culturel et qui mettent la langue sur une nouvelle voie d'évolution, peuvent se produire des changements phonétiques, aboutissant peut-être à des modifications de structure, dans le sens traditionnel du concept. Et ces changements lents et graduels peuvent reprendre des tendances déjà existantes dans l'une ou l'autre des langues qui étaient en contact. Il ne s'agit donc pas, dans l'histoire d'une langue, de l'exclusivité du changement lent et graduel ou de celle du changement brusque et structural. La chose est beaucoup plus complexe et il y a souvent une interaction des deux phénomènes.

Faute de pouvoir toujours distinguer dans la poussière de l'histoire ces deux phénomènes, la linguistique les confond souvent sous le terme commun de 'changement'. Mais il serait évidemment souhaitable qu'à deux phénomènes distincts s'appliquent deux termes distincts. Et ainsi je propose de désigner le changement lent, graduel, à base physiologique, par 'changement transformationnel', et le changement brusque, immédiatement structural, par 'changement substitutionnel'. Dans ce dernier cas, un son ne change pas, n'évolue pas, et ne se transforme pas non plus; la vérité est qu'un son est remplacé par un autre son sans qu'il y ait entre les deux un rapport de cause à effet.

*
* *

En discutant la genèse et l'histoire phonologique du créole français, nous nous servons comme exemple du créole de la république d'Haïti. Nous posons d'abord les correspondances phonétiques qui existent entre le français moderne et ce créole pour faire ressortir les différences (et en même temps les ressemblances) entre les deux langues. Les exemples lexicaux montreront les modifications que les vocables français ont subies en entrant dans le créole. Ensuite nous soulignons les grandes différences de structure phonologique et essayons finalement de trouver les origines de la structure phonologique du créole.

*Correspondances Systématiques
entre les Sons du Français Moderne
et ceux du Créole d'Haïti.*

Les sons français se trouvent à gauche, suivis par les signes de correspondance (~), et les sons créoles correspondants. Nous donnons ensuite des exemples lexicaux français en orthographe traditionnelle et des exemples créoles correspondants en transcription phonétique ¹.

Correspondances vocaliques.

Les correspondances vocaliques valent pour toute position sauf là où le milieu phonétique est spécifié.

i ~ i ami *ʒãmi*, vite *vit*, livre *liv*, finir *fini*, abimer *bimé*, chiffre *ʃif*.
é ~ é héler *rélé*, bébé *bébé*, été *été*, ballet *balé*, paix *pé*. Dans le voisinage d'une consonne nasale, cette voyelle correspond souvent à é nasalisé : aimer *rêmè*.

è ~ è élève *élèv*, belle *bèl*, peste *pès*, cher *sè*, affaire *ʒafè*, aide *éd*.

La distribution des voyelles é et è n'est pas identique dans les deux langues. La tendance française à avoir exclusivement la voyelle é dans les syllabes libres et è dans les syllabes entravées est maintenue et même poussée plus loin en créole (cf. appareil *aparèj*, anglais *ãglé*, anglaise *ãglèʒ*, boîte *bwèt*, boiter *bwété*, frais *fré*, fraîche *frès*, doit *dwé*, doigt *dwèt*. Mais, le créole a acquis la voyelle è en syllabe libre dans trois catégories de mots :

i) en correspondance avec les voyelles françaises é et è devant la consonne r : avertir *avèti*, beurre *bè*.

ii) des mots d'origine africaine : *bèbè* « muet », *bèkèkè* « bouche bée ».

iii) la reduplication du premier élément d'une syllabe entravée avec é ouvert : *bèbèl* « chic ».

a ~ a patte *pat*, case *kaj*, quatre *kat*, aller *alé*, août *dau*. Dans le voisinage d'une consonne nasale, cette voyelle correspond à ã :

1. La notation utilisée ici ne doit donner aucune peine au lecteur. j est la semi-consonne d'articulation palatale, et ã représente ce même son avec une résonnance nasale; ã est une consonne nasale (cont.) palatale.

femme *fãm*, lame *lãm*, (v. infra). *ã* est une voyelle postérieure (mais moins postérieure que *ò*) non arrondie, et qui, sans la nasalisation, serait presque identique à la voyelle de l'anglais *cup*.

ü ~ i lune *lalin*, musique *mizik*, sucre *sik*, buter *bité*, tuyau *t'iyó*, (du) feu *difé*, fusil *fixi*.

œ ~ é deux *dé*, peu *pé*, queue *ké*, heureux *éré*, nœud *né*, monsieur *msjé*.
Exceptionnellement *é* correspond à *ó* : eux *jó*, à Dieu *agjó*.

œ ~ è peur *lapé*, beurre *bé*, planteur *planté*, cœur *ké*, bœuf *béf*, *è* correspond également à *ó* : gueule *gjól*, ventadeur *vãtadò*, meilleur *méjè* ou *mijò*, menteur *mãlò*.

o ~ é, u, i demeurer *déméré*, cheval *šival*, chemin *šimè*, debout *dubu*, ornement *ónémã*, quelque chose *kišòj*, fenêtre *fénèt*.

u ~ u pour *pu*, tout *tut*, étourdi *tudi*, court *kut*, vous *u*, ours *lus*, cou *ku*.

ó ~ ó mot *mó*, peau *lapó*, saut *só*, cachot *kasó*, lot *ló*, odeur *ódè*.

ò ~ ò sotté *sòt*, mort *lamò*, tort *tò*, homme *nòm*, soldat *sòlda*, poste *lapòs*.

La distribution de ces deux voyelles (*ó* et *ò*) diffère pour les deux langues. En français, les deux voyelles existent en syllabe finale entravée : *psaume* : *somme*, *môle* : *molle*, *côte* : *cotte*. En créole, la voyelle *ó* n'apparaît que rarement en syllabe libre, finale et non finale. La voyelle *ó* du français dans les mots *gauche*, *sauce*, *psaume*, *faute*, *sauj*, correspond à une voyelle créole *ò* ; cf. en créole *gòs*, *sòs*, *sòm*, *fòt* mais *fó* « faux », *sòf* mais *sóvé* « sauver ». La voyelle *ó* est régulièrement le reflet créole de la voyelle *o* (neutre) du français qui apparaît en syllabe non finale libre (*frôler*, *soleil*, *dossier*, *progrès*) et n'est pas sujette au flottement caractéristique de la voyelle française. D'ailleurs, le créole possède la voyelle *ò* dans les syllabes libres, finales et non finales (dans les finales contrairement au français), dans trois catégories de mots :

i) en correspondance avec la voyelle française *ò* devant *r* : bord *bò*, fort *fò*, fortune *fòtin*, forcer *fòsé*, mais fossé *fósé*.

ii) devant la consonne *l* : *žòlòt* « joli », *kòlè* « colère ».

iii) dans des mots d'origine probablement africaine : *bòkò* « sorcier ».

â ~ a pâte *pat*, pas *pa*, paille *paj*.

Voyelles Nasales.

Toutes les voyelles françaises en contact avec des consonnes nasales ont des correspondances en créole qui sont plus ou moins fortement nasalisées, par exemple aimer *rēmē*, femme *fām*, connaître *kōnē*, tourner *tūnē*. Voici les correspondances créoles des voyelles nasales françaises (les voyelles créoles sont toujours plus fortement nasalisées que leur correspondantes françaises) :

- ē ~ ē pain *pē*, main *lāmē*, bassin *basē*, infirmière *ēfimjè*.
 ã ~ ã blanc *blã*, entrer *ãtré*, ensemble *ãsãm*, comprendre *kõprãn*.
 õ ~ õ pont *põ*, onze *õz*, chignon *kijõ*, poisson *pwésõ*, sombre *sõm*. õ correspond souvent à *ũ* : combien *kũbē*, commencer *kũmãsé*, comment *kũmã*, combite *kũbit*, monter *mũté*.
 œ ~ œ brun *brē*, lundi *lēdi*, un peu *ēpé*.

Le créole a acquis deux voyelles nasales que le français ne possède pas, *ĩ* et *ũ* : *pĩga* « prends garde », *vodũ* « religion animiste », *ũgã* « prêtre », *ũfõ* « site d'un temple », *ũlabriz* « brise », *jũ* « un », *ũsi* « prêtre assistant ».

Semi-consonnes.

- w ~ w foi *fwa*, oiseau *zwezó*, ouest *wès*, Louis *lwi*.
 j ~ j pied *pjé*, position *põziszõ*, appuyer *apujé*, appareil *aparèj*, tuyau *tiyó*.
 w̃ ~ w oui *wi*, huile *lwil*, huit *wit*.
 Devant *i*, *w̃* correspond souvent à zéro : lui *li*, puis *pi*, pluie *lapli*.

Groupements spéciaux.

- wa ~ wé, wè, wa, o poisson *pwésõ*, toile *twèl*, bois *bwa*, poitrine *potrin*, moitié *motšé*.
 VV ~ VjV désagréable *dézagrèjab*, crier *kriyé*, obéir *óbéji*, haïr *raji*, scier *sijé*.

Correspondances consonantiques.

- p ~ p père *pè*, papa *papa*, hôpital *lópital*, soupe *sup*, s'il vous plaît *suplé*, exemple *ègzãp*.
 b ~ b bateau *bató*, belle *bèl*, herbe *zèb*, sable *sab*, eh bien *èbē*, blessure *blési*.

- t ~ t table *tab*, tout *tut*, porte *lapòt*, pourtant *pulã*. Devant *i*, *t* correspond à *tʰ* : petit *tʰi*, Pétion *pétʰjò*, partir *patʰi*. Devant *j*, *t* correspond parfois à *tʰs* : moitié *mòtʰsé*.
- d ~ d doux *du*, bord *bòd*, coude *kud*, odeur *òdè*.
Devant *i* ou *j*, *d* correspond à *dʰ* : dire *dʰi*, Dieu *dʰjé*, dix *dʰis*, indien *èdʰjè*. Devant *j*, *d* correspond parfois à *dʒ* : diable *dʒab*.
- k ~ k conte *kòt*, marque *mak*, encore *ãkò*, case *kaj*.
Devant voyelle antérieure, *k* correspond à *kj*, *tʰj* ou *tʰs* : cœur *kè*, *kjè*, *tʰè*, queue *ké*, *tʰjé*, culotte *tʰilòt*. Cf. aussi chignon *ʃijò*, *tʰijò*, *kiʃjè*, chrétien *krétʰjè*, *krékjè*.
- g ~ g garçon *gasò*, nègre *nèg*, gagner *gèjè*,
Devant voyelle antérieure, *g* correspond parfois à *gj* : gueule *gjòl*. Les correspondances créoles de *dj* et *g* + voyelle antérieure présentent parfois une alternance libre : tantôt *dʰj*, tantôt *gj*, tantôt *dʒ*. Ainsi, diable *dʒab* *dʰjab* ou *gjab*, gueule *gjòl*, *dʰjòl*, *dʒòl*.
- f ~ f feuille *fèj*, effort *éfø*, affaire *ʒafè*, chet *ʃèf*, défunt *défè*, fleur *flè*, touffe *tuf*, souffle *suf*.
- v ~ v veuve *vèv*, vivant *vivã*, voulez *vlé*, avancer *vãsé*, suivre *swiv*.
v intervocalique est parfois reflété en créole par *b* : écrevisse *kribiʃ*. *v* initial correspond dans quelques exemples à zéro : vous *u*, voir *wè*.
- s ~ s sucre *sik*, passer *pasé*, liste *lis*, spécial *spésjal*. *s* et *sj* correspondent souvent à *ʃ* : monsieur *muʃé*, malédiction *madiʃò*, écrevisse *kribiʃ*, (Sp.) sienta *ʃita*, sécher *ʃésé*, songer *ʃòʒé*.
- z ~ z visite *vizit*, ciseaux *sizò*, zéro *zérò*.
A la finale, *z* correspond à *j* : chose *ʃòj*, case *kaj*, chaise *ʃèj*.
Beaucoup de mots créoles possèdent *z* à l'initiale en correspondance avec *z* de l'article défini pluriel du français : les animaux *ʒanimó*, les yeux *ʒé*¹.
- ʃ ~ ʃ chercher *ʃèʃé*, douche *duʃ*, échelle *nèʃèl*, échafaud *ʃafó*. Voir aussi à l'article *k*.
- ʒ ~ ʒ jambe *ʒòm*, nager *naʒé*, argent *laʒè*, élargir *laʒi*, chargement *ʃaʒmã*.
A la finale, *ʒ* correspond le plus souvent à *j* : bagage *bagaj*, orage *lòraj*, orange *ʒórãj*, courage *kuraj*, complotage *kòplòtaj*, mensonge *mãʃòj*.

1. Il s'agit de formes indéterminées du singulier.

h, c'est-à-dire l'absence de l'élision entre un mot à finale vocalique et un autre à initiale vocalique, correspond en créole à *r* : haut *ró*, homard *róma*, haïr *rayi*, héler *relé*, hardes *rad*, hache *raš*, hardi *radʔi*. Dans quelques mots, tous d'origine africaine, *h* apparaît, mais toujours comme une variante libre de *r* ou de zéro : *hūgã*, *rūgã*, *ūgã* ; *hūsi*, *ūsi*. Si nous avons transcrit le son créole au moyen de *r*, c'est seulement pour simplifier la rédaction. En effet, le *r* créole est un des traits les plus saillants de cette langue, et lorsque les Haïtiens parlent français, c'est encore le trait qui identifie peut-être le plus le soi-disant « accent antillais ». En créole, on ne trouve la consonne *r* qu'en tête de syllabe et après une consonne. En fin de syllabe, elle est totalement absente. Là où il apparaît, *r* est une fricative articulée très faiblement à un point avancé du vélum ; ainsi pourrait-on le représenter par γ ou \varkappa . La fricative est sourde à l'initiale et après consonne sourde, et parfois en position intervocalique. Elle est sonore après consonne sonore et parfois en position intervocalique. Lorsqu'il précède une voyelle arondie, *r* est nettement labialisé. Nous allons continuer à représenter le *r* créole par le signe *r*, et le lecteur est prié de se rappeler la description du son donnée ci-dessus. Devant *w* ou *j*, le *r* français correspond à zéro en créole : croire *kwè*, trois *twa*, barrière *bajè*, rien *ajè*.

l ~ l mal *mal*, parler *palé*, aplatir *platʔi*, leçon *lésô*, livre *liv*.

m ~ m morceau *mósó*, moins *mwès*, montre *môt*, ménage *ménaj*, légume *légim*, fumer *fmè*.

n ~ n nous *nu*, nez *nè*, noyer *néyé*, venir *vini*, reine *rèn*.

ñ ~ j baigner *bějè*, gagner *gějè*, digne *dij*, espagnol *ʔājòl*. *n + j* du français correspond également à *j* : panier *pějè*, manier *mějè*.

Groupes Consonantiques.

La distribution contextuelle des phonèmes consonantiques créoles diffère beaucoup de celle de leurs correspondants français. Autrement dit, quelques groupes consonantiques du français n'existent pas en créole ; ce qui fait que, entre la structure phonologique française et la créole, une des différences les plus caractéristiques est la structure syllabique. Les groupes qui se trouvent à l'initiale de la syllabe restent plus ou moins les mêmes dans les deux langues. Ceux, au contraire, qui en français sont à la finale des syllabes et des mots sont pour la plus grande partie non existants en créole.

Groupes de deux consonnes, en fin de syllabe et précédés de voyelle orale :
Le groupe occlusive ou fricative + *r* ou *l* correspond à une occlusive ou à une fricative simple en créole : table *tab*, cercle *sək*, quatre *kat*, autre *lòt*, obstacle *òbstak*, ivre *iv*, fièvre *fjèv*, tigre *t'ig*, oncle *mônòk*.

Le groupe occlusive + *l* ou *r* précédé de voyelle nasale correspond à une consonne nasale simple qui est homo-organique avec l'occlusive :

ombre *lòm*, entendre *tǎn*, semble *sǎm*, répondre *répôn*, vendre *vǎn*, descendre *désǎn*, épingle *zépèŋ*, (cf. aussi langue *lǎŋ* longue *lōŋ*).

Les groupes français de trois consonnes correspondent à des consonnes simples en créole :

tordre *tòd*, piastre *pjas*.

Nous avons vu que le créole ne possède pas de *r* postvocalique ni en fin de syllabe. Ainsi tous les groupes français de *r* + C ou C + *r* (*porte*, *quatre*) correspondent à des consonnes simples en créole. Voici d'autres correspondances du même genre :

disque *dʒis*, dentiste *dǎʒis*, juste *ʒis*, liste *lis*, hymne *lim*, acte *zak*, valve *vav*.

S'il est vrai que presque tous les phonèmes du créole existent également en français, il n'en demeure pas moins vrai que les différences entre les systèmes phonologiques des deux langues sont nettes. Les différences existent sur trois plans :

- i. le nombre des unités ainsi que le nombre et la nature des oppositions.
- ii. la réalisation phonétique des unités.
- iii. la distribution contextuelle des unités.

Le français possède 16 voyelles, 3 semi-consonnes, et 17 consonnes, quoique tous les dialectes sociaux et tous les idiolectes ne les emploient pas tous ¹. Par contre le créole possède proprement 12 voyelles, 2 semi-consonnes et 20 consonnes. Les phonèmes vocaliques français non existants dans le créole sont toute la série des voyelles antérieures arrondies (*ü*, *é*, *è*), la voyelle neutre *ə*, la voyelle postérieure et ouverte, *á*, et la

1. Ce chiffre comprend la voyelle neutre *ə* et la voyelle postérieure d'ouverture maximum, *á*.

voyelle nasale \tilde{a} . Il s'ensuit que le système d'oppositions phonémiques du français est, dans le domaine vocalique, plus différencié que celui du créole. Par contre, le créole possède deux voyelles nasales en plus de celles du système français (moins \tilde{a}), c'est-à-dire \tilde{i} et \tilde{u} , mais il faut admettre que le rôle dans le système d'oppositions est très réduit.

Quant aux consonnes, le créole en est plus riche que le français, 20 contre 17. Les consonnes créoles que le français ne connaît pas sont η , $t\check{s}$, et $d\check{z}$ (cf. $l\check{o}\eta$, $z\acute{e}p\acute{e}\eta$, $t\check{s}ak$ « maladie de poules », $d\check{z}ak$ « une sorte de petit pain », $t\check{s}\acute{o}n\acute{e}l$ « parasite »). $t\check{s}$ est souvent une variante contextuelle ou libre de t ; semblablement $d\check{z}$ est souvent une variante de d . Mais dans un petit nombre de mots, dont $t\check{s}ak$, $d\check{z}ak$, $t\check{s}\acute{o}n\acute{e}l$, $t\check{s}$ et $d\check{z}$ apparaissent comme des unités distinctives.

Cette exposition quantitative des différences entre les systèmes phonologiques des deux langues semble indiquer qu'on ne peut pas proprement considérer le créole comme une simple réduction du français.

C'est aussi dans la réalisation phonétique des unités que les deux langues diffèrent l'une de l'autre. Elle explique aussi ce qu'on appelle l'accent antillais des Haïtiens, Martiniquais, Guadeloupéens et Guyanais qui parlent français. Les différences entre le créole et le français sur ce plan ont été déjà indiquées dans la liste des correspondances. Nous ne donnons ici qu'une liste systematique des différences les plus marquées :

$/t, d, k, g, /$. Dans les deux langues la nature de ces consonnes est sensiblement différente selon qu'elles se trouvent devant voyelle antérieure ou devant voyelle postérieure. Mais dans le créole, on trouve, comme représentant de $/t/$ devant voyelle antérieure et surtout devant yod, t^s et parfois $t\check{s}$; ce dernier apparaît aussi comme représentant de $/k/$; tandis qu'en français on a simplement une articulation de $/t/$ ou de $/k/$ devant voyelle antérieure un peu plus avant que devant voyelle postérieure. La différence acoustique reste minime. Des faits analogues s'observent pour $/d/$ et $/g/$. Pour $/d/$, le créole a d^s devant voyelle antérieure fermée et devant yod, et parfois $d\check{z}$ représente les deux occlusives sonores. En bref, les représentants créoles de $/t, d, k, g, /$ sont beaucoup plus palatalisés devant voyelle antérieure et devant yod que leurs correspondants français.

$/r/$. Un des traits les plus caractéristiques et les plus saillants par sa distribution contextuelle et par sa réalisation phonétique est le $/r/$ créole. Là où il apparaît, le $/r/$ créole est une spirante vélaire, sourde ou sonore. Précédé d'une consonne d'articulation labiale ou d'une voyelle arrondie,

/r/ devient fortement labialisé, se confondant ainsi presque avec la semi-consonne *w*.

/ñ/ est le plus souvent articulée comme *ñ̃*.

La réalisation phonétique des voyelles que les deux langues partagent est presque identique, si ce n'est que le relâchement articuloire est plus marqué en créole, et que */é/* et */ò/* se réalisent avec moins de tension et avec une plus grande ouverture que leurs correspondants français. En créole, la nasalisation est généralement plus forte qu'en français. La différence la plus saillante est la réalisation du phonème */ã/* qui en créole prend une articulation plus centralisée *ã̃*.

En ce qui concerne la distribution contextuelle des unités, les différences sont peu nombreuses, mais pourtant importantes. Cf. aux pages 292 et 293 ce qui a été dit au sujet de */é/* et */è/*, */ó/* et */ò/*. Le créole ne connaît pas */ʒ/* et */ʒ̃/* en position finale, sauf dans des styles modernes et francisants. A leur place, le créole a la semi-consonne *j*. Le créole est aussi caractérisé par la distribution de la consonne */r/*. On ne la trouve qu'en tête de syllabe et après consonne. La consonne */v/* est plus répandue dans le créole moderne qu'elle ne le fut à une époque antérieure. Les anciens textes créoles, ainsi que le témoignage des créoles à base lexicale anglaise, suggèrent que *v* intervocalique était presque inconnu en ancien créole et que *b*, *f*, et *p* étaient les seules consonnes labiales.

S'il est intéressant et utile de montrer les correspondances phonétiques qui existent entre le français et le créole, nous n'entendons pas par là que le français moderne puisse être à l'origine du créole. Nous devons examiner si les différences entre les états actuels des deux langues peuvent être expliquées par des évolutions dérivées d'une source commune. Autrement dit, le français du XVII^e siècle, qui a donné avec relativement peu de changements le français actuel, peut-il à lui-seul expliquer le créole actuel ? Étant donné la quantité de différences, dans les grandes lignes structurales et dans les détails, entre le français et le créole, il y a lieu de s'étonner qu'une seule et même source puisse avoir deux résultats, l'un admettant très peu de changements, l'autre en admettant un nombre considérable, sans faire intervenir des facteurs particuliers dans le cas du créole.

Il s'avère que, pour rendre compte des différences phonologiques et

1. Et cela ne nie pas la possibilité de quelques emprunts faits aux dialectes régionaux, ce qui a été envisagé par quelques créolistes.

phonétiques entre le français et le créole, vis-à-vis de la parenté lexicologique des deux langues, nous ne pouvons pas nous contenter d'une formule très simple, telle que celle adoptée par la grammaire historique traditionnelle pour décrire le développement des langues romanes. Le phénomène est très complexe et c'est cette complexité qu'il nous faut examiner. L'explication par l'évolution lente et graduelle ou par l'emploi de la notion du substrat est insuffisante. En effet, les différences entre les deux systèmes s'expliquent d'abord par le fait que les grandes lignes de la structure phonologique créole dérivent d'une source autre que celle du français moderne. D'autres traits qui ne relèvent pas pour la plupart de la base de la structure phonologique mais qui représentent certains décalages entre les correspondances phonétiques du français et du créole ont leur origine dans les particularités dialectales de la langue d'oïl. D'autres encore résultent des changements phonétiques transformationnels, parmi lesquels certains représentent des tendances évolutives générales, presque universelles, et qui en effet peuvent avoir leur origine dans n'importe laquelle des langues ou des dialectes qui ont contribué à la formation du créole. Enfin, pour un nombre toujours croissant de sujets parlants haïtiens, le mouvement évolutif de leur langue a pris une direction inverse : au lieu de s'éloigner de plus en plus du français, continuant ainsi la tendance qui a suivi le premier contact culturel, la langue se rapproche de plus en plus du français. Le 'gros créole', si l'on peut l'envisager comme une langue fixe et déterminée, est lui-même plus proche du français qu'il ne l'était à une époque antérieure. Mais entre le gros créole et le français, il y a des stades intermédiaires, conformes aux niveaux culturels des sujets parlants et qui représentent l'approximation progressive du créole au français. Nous pourrions aborder d'une façon plus détaillée cet aspect du créole dans un travail ultérieur.

Il y a eu, lors du premier contact culturel entre les français et les noirs d'Afrique occidentale, une rencontre de deux systèmes phonologiques. Dans leur apprentissage du français, les esclaves noirs ont pu adapter plus ou moins exactement toute une série de phonèmes français qui avaient des correspondances de la même qualité acoustique et physiologique dans leurs langues. Aussi une partie du système phonologique du créole peut-elle être considérée comme issue de l'une ou l'autre source ¹. Ces

1. Bien qu'une étude plus minutieuse de la qualité acoustique et de l'articulation physiologique pourrait amener à une conclusion définitive quant à la source.

« transferts positifs » représentent un facteur dont les partisans mêmes de la théorie de l'influence du substrat ont négligé l'importance. Le concept du substrat a toujours considéré les habitudes préexistantes qui différaient totalement ou en partie de la langue nouvelle et a exclu les traits identiques et semblables dans les deux langues en question.

Comme nous l'avons indiqué, il est impossible, étant donné le caractère de la traite des esclaves, de préciser une langue ouest africaine qui pourrait être l'autre source possible du créole. Dans ce sens, nous ne pourrions pas arriver à des conclusions définitives. Mais les linguistes qui ont étudié les langues négro-africaines sont d'accord pour admettre que « malgré les variantes dialectales importantes.... l'unité du système phonétique des langues négro-africaines est nette et que ce système se différencie de ceux des langues indo-européennes et des langues sémitiques »¹. Signalons tout d'abord que le créole d'Haïti ne connaît pas les caractéristiques phonétiques qui distinguent les langues négro-africaines des langues indo-européennes modernes. Celles-ci ne sont pas complètement absentes des langues créoles des Caraïbes, parce que le *saramaccan* possède dans son système phonologique des occlusives labio-vélaires (*kp, gb*), des groupement initiaux : consonne nasale et occlusive homo-organique (*mp, nd, ng*), des syllabes presque exclusivement libres, et des tons distinctifs. Mais ces traits n'apparaissent pas dans le créole français d'Haïti, à la seule exception peut-être du groupement initial *mp*, trait de la morphologie créole qui vient de la forme contractée du pronom de la première personne *-mwē*, suivie de la particule négative *pas* (cf. *m pa kōnē-l* « je ne le connais pas »).

Cependant il est intéressant d'examiner la structure phonologique d'une langue africaine, afin de mieux voir combien le phénomène de l'origine et du développement du créole peut être complexe. A titre d'exemple, le système vocalique du *yoruba*, parlé dans le sud-ouest de la Nigeria et apparenté au *fon* du Dahomey, est identique au système vocalique du créole d'Haïti. Les deux langues partagent la même série nasale, différant ainsi toutes les deux du français par leur possession de deux voyelles nasales à fermeture maximum : *ĩ* et *ũ*. Le trait le plus signifiant qui semble rattacher le créole à l'Afrique occidentale est la réalisation phonétique de la voyelle /a/ nasalisée comme *ã*. Il en est exactement de même dans le *yoruba*. Le système consonantique du créole, dans ses grandes lignes, accuse moins de traits qui puissent le rattacher aux langues de l'Afrique

1. L. Homburger, *Les langues Négro-Africaines*, (Paris, 1957), p. 68.

occidentale que le système vocalique. Il faut tout de même se rappeler que toutes les consonnes que le créole semble hériter du français existent également dans toutes les langues de l'Afrique occidentale et que c'est dans les menus détails de la réalisation phonétique des phonèmes que s'inscrit l'influence des langues d'origine des esclaves noirs. La rareté de la fricative labio-dentale sourde dans l'ancien créole peut être un trait que la phonologie ouest-africaine lui a transmis. La consonne *v* est inconnue en *yoruba* et dans beaucoup de langues ouest-africaines ¹. Les fricatives sonores *ʒ* et *ʒ̃* sont absentes en *yoruba* et très rares dans les langues soudanaises, et nous nous demandons si le fait que *z* et *ʒ̃* n'apparaissent pas en syllabe finale en créole peut aussi s'expliquer par la structure phonologique de ces langues. A l'initiale et à l'intérieur des mots, *ʒ* et *ʒ̃* auraient pu être appuyés par l'existence (sauf à la finale), dans les langues indigènes, des prototypes sourdes *s* et *ʃ̃*. Westermann et Ward (*op. cit.*, p. 84 et 85) observent également que « les fricatives vélares sont très fréquentes dans les langues africaines », tandis que (p. 72) « la majorité des roulées sont linguales plutôt que uvulaires ».

Il nous semble que la base de la structure phonologique du créole d'Haïti découle d'une rencontre entre deux systèmes. La structure phonologique française a été le but et l'est toujours. Mais, pour atteindre ce but, le point de départ a été une structure phonologique qui appartenait aux langues indigènes des esclaves venus de l'Afrique occidentale. Cette rencontre entre 'point d'arrivée' et 'point de départ' a rendu très complexe la phonologie diachronique du créole, parce qu'elle y a introduit des traits de trois catégories différentes : des transferts positifs, c'est-à-dire des traits communs aux deux structures ; des traits proprement français, rares au début, mais de plus en plus fréquents ; des traits proprement africains, très fréquents au début, mais de plus en plus rares. Nous donnons ici un exemple de la complexité diachronique du créole. L'opposition de fermeture pour les voyelles *e* et *o*, mais surtout pour *e*, est en voie de disparition en français. Le créole a poussé plus loin cette tendance et dans la plupart des mots français transmis au créole l'élimination de cette opposition est achevée ; la voyelle plus ouverte se trouve en syllabe entravée, la voyelle plus fermée en syllabe libre. Sur cette tendance, ou contre elle, s'est imposée une nouvelle distinction de fermeture créée par l'exis-

1. Westermann et Ward, *Practical Phonetics for Students of African Language* (Oxford, 1953), p. 78.

tence de nombre de mots africains avec *ò* en syllabe libre ; par la réduction, phénomène essentiellement africain (p. e. *bèbèl*), et par l'absence de *r* postvocalique, qui peut aussi être un trait africain ¹. Une partie de la structure vocalique créole s'explique donc historiquement par la rencontre de deux mouvements contraires, issus de deux sources différentes.

Certains traits de la phonologie et de la phonétique créole viennent des particularités dialectales de la langue d'oïl, surtout du dialecte de la région parisienne parlé au xvii^e siècle et du normand. Il n'a pas été possible, dans le dessein limité de ce travail, de faire une étude exhaustive de l'influence dialectale gallo-romaine sur le créole. La suite de cette étude portera sur cet aspect du créole d'Haïti. Mais nous pouvons déjà affirmer que des traits saillants de la structure phonétique créole viennent du patois parlé dans la région parisienne au xvii^e siècle, tandis que jusqu'à maintenant, c'est le normand qui est censé avoir fait l'apport dialectal le plus prépondérant.

University of the West Indies, Jamaica.

Mervin C. ALLEYNE.

1. Cf. aussi les correspondances suivantes entre le portugais et le *saramaccan* : *mujer mujèè*, *barrica baika*, *dormir duumi*, *dar da*. Tous les infinitifs espagnols en voyelle + *r* apparaissent dans le *papiamentu* (créole des îles hollandaises de Curaçao et Aruba) sans *r*.